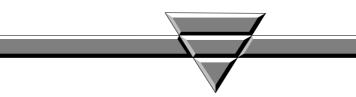


LE DÉPARTEMENT

MAPA: Marché à Procédure Adaptée

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DÉPARTEMENT DU RHÔNE ERASME – MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION Parc d'Activités Innovantes - 69930 ST CLEMENT LES PLACES Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41 E-mail :



OBJET DU MARCHE:

Développements Javascript complémentaires

Date et heure limites de réception des offres :

Le 21 Février 2014 à 17h

Personne publique contractante : DEPARTEMENT DU RHONE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Article premier : Objet de la consultation

<u>1.1 - Objet</u> :

La présente consultation concerne des développements complémentaires pour une application Web de gestion de dispositif numérique sur Raspberry Pi.

Cette application est décrite sur le site http://griotte.erasme.org, et les grandes lignes sont reprises ci-dessous.

1.2 - Existant :

L'application Griotte permet de créer des scénarios d'interactif numérique basés sur un Raspberry-Pi. Cette application comporte plusieurs composants : une partie serveur (Python), et une partie cliente Web (HTML5/Javascript). Le serveur fonctionne sous Tornado, sur plateforme GNU/Linux ARM.

Le client Web permet d'écrire des scénarios en s'appuyant sur JQuery Mobile (http://jquerymobile.com/) et le toolkit Blockly (https://code.google.com/p/blockly/). Il permet aussi de consulter l'état des capteurs, d'envoyer des médias sur le serveur (images, sons, vidéos) et de controler l'état général du dispositif (état de fonctionnement des soussystèmes, exécution de scenarios, etc...).

Le code du client web est disponible à l'adresse suivante : https://github.com/erasme/griotte/tree/devel/static

1.3 - Réalisations demandées :

Dans la suite de ce document, le candidat retenu est désigné sous le nom de « prestataire ». Bien que le développement s'effectue coté client, le prestataire devra connaître l'environnement serveur basé Tornado, sur plateforme GNU/Linux ARM. Par ailleurs, l'utilisation des Websockets étant omniprésente dans l'application, un maitrise de ces dernières est requise.

Le détail de la prestaion demandée est le suivant :

1.3.1 – Journée de prise en main

Une journée de prise de contact et de prise en main du logiciel doit être prévue dans l'offre. Cette journée permettra de présenter l'existant au prestataire et permettra d'échanger sur le code existant. Cette journée aura lieu en régie à Saint Clément les Places.

1.3.2 - Mise en place d'un système de templating

Actuellement, la partie HTML de l'application est écrite « manuellement ». Cela induit de la duplication de code (en-têtes de pages répétés notamment), des changements couteux à propager, et ne permet pas de gérer simplement une éventuelle internationalisation simple de l'application.

Le système de templating devra permettre :

- une génération simple de versions internationalisées (le routage via la bonne version, en dehors du champ en du présent marché, sera effectué coté serveur sur la base du header « Accept-Language »),
- du rendu partiel (fragments, partial rendering) afin d'éviter les répétitions de code (en particulier pour les headers, footer et barres de navigation)
- de pré-générer (manuellement) les différentes pages HTML servies au client (pas de génération on-the fly ou client-side)

A cet effet, il n'est pas demandé de **développer** le systeme de templating, mais bien de :

- sélectionner un système correspondant à la demande,
- d'intégrer les libraries requises au sein du projet
- de documenter un workflow de développement
- d'effectuer le transfert de compétences nécessaire afin que ce workflow puisse être mis en oeuvre

1.3.2 - Réoganisation du code applicatif

Le code actuel devra être revu afin de minimiser le couplage entre les différents modules et de faciliter la maintenance et les évolutions. Ces modules auront une responsabilité propre (gestion des websockets, édition de scénario, etc...). Le re-découpage, si necessaire, de ces modules est laissé à l'appreciation du prestataire et devra être argumenté. Il n'est pas nécessaire de rentrer dans les détails lors de la remise de l'offre, mais bien de faire des propositions et de les réaliser (sur la base du code existant, sans ajout de code hors de ce qui est nécessaire à cette réorganisation) pendant la prestation.

La gestion des dépendances Javascript devra, si possible tenir compte des contraintes existante. En particulier, Blockly utilise *Closure*. Si des alternatives sont proposées (par exemple *Require.js*), le prestataire devra s'assurer de la compatibilité avec l'existant et effectuer un transfert de compétences sur cette librairie.

1.3.3 - Internationalisation (I18n) de la partie scénarios

Actuellement, Blocky gère parfaitement l'I18n, mais l'éditeur de scénarios n'est actuellement disponible qu'en français. Le candidat retenu devra proposer un workflow de gestion de l'I18n dans la blocs Blockly à minima (i.e. sans avoir à intégrer les sources de blockly dans l'application Griotte).

1.3.4 - Deboguage de l'intégration Blockly

L'intégration de l'éditeur blockly dans l'application présente plusieurs bogues (pas d'affichage initial, défauts de rendu, ...). Il conviendra d'éliminer ces différents bogues.

1.3.5 - Journée de rendu

Une journée de rendu sur site devra être envisagée, afin d'effectuer les différents transferts de compétences nécessaires et de pouvoir répondre à d'éventuelles questions complémentaires.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Etendue de la consultation

Le présente marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 28 et 40.2 du Code des marchés publics.

2.2 - Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats souhaitant candidater sont invités à se signaler en envoyant un email d'intérêt à <u>mblanc@erasme.org</u> afin d'être notifiés d'éventuelles modifications du dossier de consultation.

2.3- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **2 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché

Le mode de règlement est le virement. Le délai de paiement ne peut excéder 45 jours conformément à l'article 96 du code des marchés publics.

2.4 - Commande:

Le bon de commande sera notifié par la personne responsable du marché par voie postale ou par fax.

Article 3 : Présentation des candidatures et offres

Le présent dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes :

- ✓ le présent document, daté et signé
- ✓ une proposition financière
- √ une proposition de planning de livraison
- ✓ une liste de réalisations antérieures, accompagnée de liens vers ces réalisations (code, résultat final)
- ✓ un handle GitHub

Article 5: Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Coût (50% de la note)
- Expérience et réalisation antérieures (30% de la note)
- Connaissance de l'environnement Linux sur Raspberry Pi (10% de la note)
- Délais de livraison (10% de la note)

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera retenue.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidats transmettent leur offre (par courrier, par mail ou par fax) avant le 15 février 2014 et ce, à l'adresse suivante :

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ERASME – MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Parc d'Activités Innovantes
69930 ST CLEMENT LES PLACES
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax: 04.74.70.68.41

E-mail: mblanc@erasme.org

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Cachet de l'entreprise